

Recensement de la population 2024

Où suis-je recensé ?

**Vous êtes recensé dans
votre résidence principale :**
le logement que vous occupez
quotidiennement.



Et si je ne suis pas chez moi ?
Vous pouvez contacter votre mairie
pour savoir si vous êtes concerné
cette année. Si c'est le cas, elle vous
expliquera comment procéder.

**Je suis étudiant
Suis-je recensé
chez moi ou
chez mes parents ?**



Vous êtes recensé
là où vous vivez pour
vos études et où vous
passez le plus de temps.

**Je suis
étranger**



Vous êtes recensé
dans votre résidence
en France si vous êtes
**sur le territoire depuis
ou pour au moins 1 an.**

**Militaire,
je vis dans
une caserne**



Vous êtes recensé
dans **votre caserne.**

**Je vis dans
une habitation mobile**



Vous êtes recensé sur place
les **deux premiers jours de la collecte**,
par un agent recenseur.

**J'habite dans
un logement
communautaire**



(maison de retraite, internat,
cité universitaire...)
Vous êtes recensé par
un **enquêteur de l'Insee.**

Si vous êtes recensé cette année, vous serez informé par un courrier de votre mairie.

Plus d'infos sur

 le-recensement-et-moi.fr